

Marseille, le 7 avril 2022

Monsieur Didier OSTRE
DGS de la Ville de Marseille

Objet : Horaires variables / révision règlement GATT

Monsieur le Directeur Général des Services,

Par note n°22-10 en date du 4 avril 2022, vous avez informé l'Administration de la fin du dispositif exceptionnel relatif à l'élargissement des horaires variables qui avait été pris en lien avec les mesures sanitaires.

Si nous comprenons que formellement ce dispositif n'est plus d'actualité eu égard à l'évolution heureusement positive de l'épidémie de Covid, et qu'il est obligatoire de revenir aux horaires votés par le Conseil Municipal, nous souhaiterions toutefois attirer votre attention sur les points suivants :

- la variabilité des horaires que nos organisations syndicales avaient réussi à obtenir au moment du retour aux 1607h annuelles visait à la fois à moderniser notre administration, faciliter la vie des agents et permettre une présence élargie à différentes heures de la journée en fonction des cycles de travail. La précédente gouvernance, un peu frileuse pour accepter des plages variables élargies avait fini par intégrer l'idée même que cette variabilité n'empêchait en rien d'effectuer correctement son travail, voire même pouvait améliorer la qualité du service rendu.
- L'expérience « forcée » d'élargissement de ces plages, ces derniers mois tend désormais à démontrer que le travail a été effectué malgré ces horaires encore plus décalés, qu'aucune difficulté particulière ne semble être remontée et que les managers ne se sont pas plaints de ceux-ci (si ce n'est peut-être à la marge, celles et ceux qui n'ont pas encore compris le principe des horaires variables ...)

C'est pourquoi, nos Organisations Syndicales CFTC CFE CGC sollicitent la possibilité de pérenniser ces plages horaires variables élargies en présentant au prochain CT un rapport en ce sens. Nombreux sont les agents qui se sont organisés ces derniers mois en fonction de ces horaires variables élargis et qui bénéficient ainsi de conditions améliorées pour se déplacer. Une telle mesure participerait largement à l'amélioration des conditions de travail des employés municipaux concernés.

Ce serait aussi l'occasion de proposer la révision du règlement/GATT toujours en attente, et notamment le traitement des demi-journées en compensation des dépassements horaires au-delà de 8h par mois.

Mesure qui devait être présentée en fin d'année 2021 et que nous attendons toujours.

Ce dossier a été repoussé à plusieurs reprises sans explication.

Nous vous remercions par avance de l'attention que vous porterez à cette demande.

Dans l'attente de vous lire, nous vous prions, Monsieur le Directeur Général des Services, d'accepter l'expression de nos sincères salutations.

Ludovic Bedrossian
Président de la section CFTC
de la ville de Marseille



Daniel Venezia
Président de la section SNT CFE/CGC
de la ville de Marseille

